

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/070/1.1

Feuillet n° 077

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 23 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 juin 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	37
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Philippe VIEILLEFOSSE, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Laurent MONTEIL, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Sabine MALARD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Signature du marché de fauchage/débroussaillage

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales sur les communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat-sur-Vézère, Villac, Châtres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beaugard de Terrasson, Coly, La Cassagne, Ladornac, Chavagnac et Grèzes.
Marché à bons de commande de 4ans.

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2017, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres formulées par les différentes entreprises selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, puis les a classé et a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : SARL Hamelin Espaces Verts suivant les prix indiqués au Bordereau de Prix Unitaires :

N° prix marché	Désignation des ouvrages	Prix (HT)	Prix (TTC)
01	<p>Fauchage 1 (1ère et 2ème intervention) Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base de deux largeurs de rotor sur les banquettes et fossé ou talus, y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages. Ce prix comprend l'ensemble des matériels et main-d'œuvre nécessaires à la réalisation des travaux, y compris la signalisation réglementaire Le kilomètre (les 2 côtés compris)</p>	78€	93,60€
02	<p>Fauchage 2 (1ère et 2ème intervention) Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base de trois largeurs de rotor sur les banquettes et fossés ou talus y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages. Ce prix comprend l'ensemble des matériels et main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux, y compris la signalisation règlementaire Le kilomètre (les 2 côtés compris)</p>	78€	93,60€
03	<p>Débroussaillage Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de débroussaillage sur la base de quatre largeurs de rotor des banquettes, fossés, talus et haies naturelles. Elle comprend le dégagement des obstacles fixes (panneaux de signalisation, supports EDF et téléphoniques, autres). Ce prix comprend l'ensemble des matériels et main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux, y compris la signalisation règlementaire Le kilomètre (les 2 côtés compris)</p>	156€	187,20€
04	<p>Fauchage pour manifestations exceptionnelles (à la demande de la Communauté de Communes) Ce prix rémunère les travaux de fauchage ponctuel effectués aux abords et dans les agglomérations avant des manifestations publiques. Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de la totalité de l'accotement, du fossé et du talus. Ce prix comprend l'ensemble des matériels et main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux. Le kilomètre (les 2 côtés compris)</p>	78€	93,60€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 juin 2017

PREND ACTE de cette décision,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché avec l'entreprise SARL HAMELIN ESPACES VERTS pour un montant total du marché de 575 078,40€.

Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 27/06/2017

Le Président
Dominique BOUSQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

